

**Décision n° EI-2024-40 portant sur l'accréditation du programme de Bachelor en Droit délivré par Sharjah University, Charjah, Émirats arabes unis.**

**Le Président du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur,**

Vu le code de la recherche, notamment ses articles L. 114-3-1 à L. 114-3-6 ;

Vu la délibération du collège du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur n° 2022-5-01 du 29 septembre 2022 relative aux critères d'accréditation d'une formation à l'étranger ;

Vu la décision n° 2023-9 du 16 mars 2023 relative à la procédure d'accréditation à l'international par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur ;

Vu la convention n° DEI\_2023\_CONV27 du 21 décembre 2023 relative à l'évaluation/accréditation du Bachelor en Droit délivré par Sharjah University, Charjah, Émirats arabes unis

Vu l'avis de la Commission d'accréditation du 27 septembre 2024,

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Après avoir constaté que le Bachelor en Droit répond aux quatre critères d'accréditation, adoptés par le collège du Haut Conseil le 29 septembre 2022, de la manière suivante :

**CRITÈRE 1 : LA POLITIQUE ET LA CARACTÉRISATION DE LA FORMATION**

Le Bachelor en droit de l'université de Sharjah est étroitement aligné sur le plan stratégique de l'université, dont il sert les ambitions par le biais d'un programme doté d'une solide base de recherche. La campagne d'internationalisation du College of Law concernant le programme de licence, bien que déjà en cours, n'est pas encore tout à fait conforme aux ambitions stratégiques de l'université de Sharjah. Les partenariats académiques internationaux pourraient être plus développés et rendus plus efficaces, tandis que la visibilité internationale du programme pourrait être améliorée. Les liens avec le monde socio-économique, qui sont évidents, gagneraient sans doute à être formalisés et étendus.

**CRITÈRE 2 : L'ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION**

L'ambition du programme est de former des juristes qualifiés capables d'entrer sur le marché du travail après quatre années de formation. La structure du programme, basée sur l'acquisition de connaissances juridiques et de compétences pratiques et techniques, est conforme à son objectif. Le programme utilise des outils appropriés pour promouvoir la réussite des étudiants et est conçu en cohérence et en interaction avec l'environnement socio-économique local. Les efforts déployés par le programme pour favoriser sa dimension internationale sont particulièrement pertinents dans un environnement socio-économique marqué par une internationalisation continue.

**CRITÈRE 3 : L'ATTRACTIVITÉ, LA PERFORMANCE ET LA PERTINENCE DE LA FORMATION**

Le Bachelor en droit est attrayant, performant et pertinent. Il bénéficie d'instruments efficaces pour contrôler son attractivité et d'infrastructures appropriées pour mesurer la réussite des étudiants. Le programme présente de nombreux avantages compétitifs, tels que : une excellente communication vers les jeunes des Emirats, et au-delà de la région ; une communication interne efficace ; un bon système de gestion pour évaluer les résultats du programme en termes de performance et de pertinence ; un très bon taux d'employabilité (65% au minimum) ; une politique d'enquête impliquant différents acteurs.

**CRITÈRE 4 : LE PILOTAGE ET L'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA FORMATION**

Le Bachelor en droit bénéficie d'une organisation très structurée et documentée, tant au niveau interne qu'externe (au niveau du Collège de droit et de l'Université). Des procédures solides sont en place pour assurer une gestion efficace et une équipe d'enseignants de qualité qui se consacre à la fois à l'enseignement et à la recherche. Les ressources du programme sont très importantes en termes d'enseignants, d'équipements et de ressources numériques. L'amélioration continue est une caractéristique essentielle du programme.

## Article 2

Le Bachelor en droit délivré par Sharjah University, Charjah, Émirats arabes unis, est accrédité pour une durée de cinq ans, à compter de la présente décision.

## Article 3

Cette décision est assortie des recommandations suivantes

Poursuivre les efforts d'internationalisation du programme, notamment en le faisant connaître à l'étranger, en promouvant le programme de bourses pour les étudiants étrangers pour encourager la mobilité entrante d'étudiants, en formalisant un programme de professeurs invités et en développant des partenariats universitaires internationaux efficaces.

Les liens avec le monde socio-économique, déjà existants, gagneraient à être formalisés et renforcés. L'intervention ponctuelle de professionnels dans le programme de formation, notamment dans ses aspects pratiques, pourrait offrir aux étudiants des perspectives intéressantes. Le développement des liens avec les professionnels renforcerait également la politique des stages (voir ci-dessous).

Conformément à la recommandation 2, la politique des stages devrait être renforcée. La perspective d'une insertion professionnelle immédiate pour les diplômés justifierait que les stages ne soient pas de simples périodes d'observation, mais qu'ils leur apportent une véritable expérience professionnelle. La décision déjà prise d'allonger la durée des stages est une première étape bienvenue.

## Article 4

La présente décision sera publiée sur le site internet du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Fait à Paris, le 17 octobre 2024

Le président par intérim

signé

Stéphane LE BOULIER